

Malakoff, le 30 septembre 2014

**Décision n° 49/2014 portant nomination d'un directeur de centre**

Le directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,  
Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** - M. Jean-Marc Lefranc est nommé directeur du centre EPIDE de Margny-les-Compiègne, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.

**Art. 2.** - Il assure les fonctions de chef d'établissement au sens du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique

**Art. 3** - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.

CHARLES de BATZ de TRENQUELLÉON

